

# Sartenais-Valinco : la gestion intercommunale réhabilitée

**O**n ne va pas faire preuve de triomphalisme, ce n'est pas le genre de la maison. Mais il est important de prendre conscience du travail accompli et l'on peut être fier de ce qui a été fait pour l'assainissement des finances... Et surtout rétablir la vérité sur ce qui a pu être dit ça et là... Il n'y a jamais eu d'erreurs de gestion dans les finances de la communauté de communes du Sartonais-Valinco. C'est ce que nous disions depuis 3 ans, suite à la saisine normale par ailleurs : nous avons le droit de prendre sur le budget général pour abonder les budgets annexes... »

C'est en ces termes que le président, Paul-Marie Bartoli a ouvert la dernière séance du conseil communautaire ce mardi, en évoquant les 18 pages du dernier rapport émis par la chambre régionale des comptes...

Rapport qui effectivement revient sur son premier avis et autorise ce jeu de vases communicants pour au moins trois des quatre virements que la CCSV avait mis en place...

« Pour le 4<sup>e</sup>, je savais que ce serait retoqué ; il aurait fallu que ce soit un legs ou un don... Et malheureusement malgré mon voyage à Lourdes je n'ai pas gagné l'Euromillions... Cela pour faire taire aussi ceux qui pensent que je suis venu aux affaires pour me servir... Mon patrimoine est identique ». Pas

de triomphalisme, mais tout de même une réelle satisfaction pour Paul-Marie Bartoli et au-delà la communauté de communes qui est ainsi réhabilitée dans sa gestion... « Il n'y a pas eu de miracle, mais nous avons enfin été écoutés... Et entendus... »

## Subventions internes autorisées sur 4 ans

La Chambre est, en effet, revenu sur un premier avis du 14 juin dernier intervenu à la suite de la saisine du sous-préfet pour déséquilibre des budgets... Mise en demeure de rectifier le tir, l'intercommunalité avait persisté et signé avec le 15 juillet des délibérations qui s'écartaient encore des préconisations de la chambre. Et début août, cette dernière, après argumentation et justification une nouvelle fois des dirigeants de la CCSV, a donc toléré dans un nouveau rapport, dernier en date, ce jeu d'équilibre par le biais de subventions internes.

« Parce que notre budget général est plus qu'en équilibre, même en suréquilibre et que les déficits des budgets annexes sont dus à de lourds investissements : la STEP et le raccordement de Sartène pour ne citer qu'eux. Investissements que nous n'avons pas fait pour nous faire plaisir, mais parce que nous étions mis en demeure de les réaliser par la pré-

fecture, et même par l'Europe pour être en conformité... »

« Quand on parle le langage de la vérité, on est entendus... Et j'irai même plus loin. Non seulement on nous a finalement donné raison, mais qui plus est on nous autorise à procéder de la sorte pour 4 ans de 2013 à 2016 inclus. En cela, la chambre admet le travail minutieux réalisé cet hiver par la CLECT. Travail qui sera d'ailleurs reconduit dans l'automne. »

## Augmentation repoussée en 2014

Autre satisfaction, le sous-préfet va plus loin que l'avis de la chambre et s'écarte dans son budget arrêté pour 2013, de l'avis de la chambre concernant le fermage.

Ainsi, à titre exceptionnel, il a été décidé par le représentant de l'État de reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2014 l'augmentation des surtaxes eau et assainissement.

Au 1<sup>er</sup> janvier, cette augmentation sera de +0,19 € par m<sup>3</sup> d'eau facturée et de +0,22€/m<sup>3</sup> pour l'assainissement... Soit encore en deçà des sommes préconisées par la Chambre...

Un exposé qui n'appelait pas de vote de la part des élus présents tout comme la présentation du budget arrêté par le Préfet... Mais corollaires, au niveau des finances du moins, des décisions modificatives pour procéder à des réajuste-

ments étaient toutes voter à l'unanimité.

Comme le reste de l'ordre du jour (ci-dessous) à l'exception d'une délibération portant sur la fixation du montant de la surtaxe (part fixe en eau potable et assainissement) pour les communes en contrat d'affermage depuis mars 2012. Deux élus se sont abstenus. Les taux ont été toutefois fixés à 5 €/par an pour l'eau potable et 9 €/an pour l'assainissement, au même tarif pour les neuf communes.

Une délibération qu'il fallait impérativement valider en l'état, mais Paul-Marie Bartoli s'est dit « ne pas être hostile à des modulations si les services fournis s'avéraient ne pas être identiques. Je ne dis pas que nous n'allons pas y revenir en 2014... ». un sujet sensible il est vrai, avec pour mémoire la manifestation récente de plusieurs communes suite à des factures « fantaisistes »...

« Comme justement nous n'avons pas voté cette délibération, les fermiers se sont appuyés sur les délibérations antérieures... Quand nous étions encore en régie »...

Il y a eu des erreurs, mais les choses sont rentrées dans l'ordre.

**CHRISTINE G.-BACCIOCHI**  
gaubebacciochi@nicematin.fr

L'exploitation de la déchetterie de Viggianello a également été abordée, nous y reviendrons dans une prochaine édition...

## Eau et assainissement à l'ordre du jour

Eau et assainissement constituaient au-delà de la question financière le gros de l'ordre du jour de cette séance. Toutes les délibérations ont fait l'objet d'un vote unanime.

Il a ainsi été acté la relance de la délégation de service public en eau potable pour neuf communes sur treize et pour toutes les communes sauf Propriano pour l'assainissement. Avec une association des différentes communes

à la démarche, au fil de toutes les étapes, pour « renégocier de façon optimale les contrats. Nous ne sommes pas là pour défendre les fermiers mais bien agir encore une fois dans l'intérêt des usagers ». Une délibération de principe du mode de gestion pour amorcer cette relance.

Également approuvée la 2<sup>e</sup> phase du projet d'extension du réseau d'eau potable concernant les trois communes

d'Olmeto, Fozzano et Viggianello, s'élevant à 188 315 € HT. Il a été approuvé que le plan d'autofinancement sera supporté par les trois communes et les aides financières pouvaient être sollicitées. Idem pour la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Belvédère-Campomoro pour sa STEP. La commune aurait la possibilité d'obtenir des subventions plus facilement pour ce faire.